



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9696/Corr.2
13 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Burundi, Népal, Sierra Leone, Syrie et Zambie : projet de résolution

Rectificatif

Lire comme suit le paragraphe 3 des documents S/9696 et S/9696/Corr.1 :

"3. Demande que tous les Etats prennent des mesures selon qu'il conviendra, sur le plan national, pour assurer qu'aucun acte accompli par des représentants et des institutions du régime illégal de la Rhodésie du Sud ou par des personnes et des organisations prétendant agir pour son compte ou en son nom ne sera en rien reconnu sur le plan officiel, y compris pour ce qui est des décisions judiciaires, par les organes compétents de leur Etat;"
